

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2010

L'An Deux Mil Dix, le huit avril à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2010

PRESENTS : GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BERNARD P. OUDRY S. MORIN Y. BILLY J. MAIRÉ E. MERCERON A.

ABSENTS EXCUSES : HAY P.

ABSENTS: TAILLEFAIT C.

Monsieur André GIRET a été élu secrétaire de séance.

1. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF GARDERIE ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif remis par l'architecte en indiquant qu'il ya plusieurs plus-values en raison notamment de fondations qui devront être plus profondes suite aux études de sol, à l'éclairage qui devra être plus important pour l'accessibilité et aux cloisons plus coûteuses que prévu pour un Bâtiment Basse Consommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif pour la future garderie périscolaire.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement suivant :

Dépenses :

- <u>Coût des travaux</u>	<u>403 000 € HT</u>
- Dont bâtiment	346 000 € HT
- Dont VRD-Abords	57 000 € HT

Recettes :

- DGE demandée	54 000 €
- PROXIMA 79	50 000 €
- FRIL demandé	70 000 €
- Réserve parlementaire demandée	7622 €
- Subvention CAF demandée	50 000 €
- Subvention MSA demandée	30 000 €
- Prêt CAF demandé	50 000 €
- Emprunt	<u>91 378 €</u>

TOTAL

403 000 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité accepte le plan de financement présenté.

2. FIXATION RATIO GRADE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et du 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 25 mars 2010,

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le taux de promotion pour le grade d'avancement d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 100 % des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

3. CONVENTION AIDE AUX LOISIRS CAF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la convention d'aide aux loisirs pour le Centre de Loisirs sans hébergement des mercredis et des petites vacances présentée par la Caisse d'allocations familiales pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Football : 2 demandes de la Lescure Football.**

- à l'occasion des 50 ans du Club, mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports ainsi que des équipements sportifs le 29 mai et organisation d'une verre de l'amitié.

-Demande de 4 buts amovibles homologués pour le terrain du bas (950 €HT la paire de buts)

Monsieur BIRONNEAU de la CAVAC propose de faire un décompactage du terrain d'honneur pour 1214 € (110 trous au m²) pour améliorer le drainage du terrain. Proposition d'une scarification de 928 €. Demande de Monsieur GAUTHIER de louer une machine pour faire la scarification.

Le Conseil Municipal, accepte de financer les 4 buts, le décompactage, le pot pour les 50 ans à l'unanimité.

- **DELIBERATION POUR CREATION DE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE POUR UN BESOIN OCCASIONNEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe selon l'article 3 alinéa 2 pour un besoin occasionnel. En effet, l'activité de garderie périscolaire et d'accueil de loisirs est aléatoire quant au nombre d'enfants présents, et par ailleurs, le personnel embauché habituellement peut être parfois indisponible ce qui entraîne un besoin parfois en urgence.

La personne sera employée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (actuellement indice brut 297, indice majoré 292) au fur et à mesure des besoins.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

- **8 Mai 2010** : Remise médaille militaire à Monsieur Marcel MORTAUD et titre de reconnaissance pour service rendu à la Nation à Monsieur Félicien GOBIN. Piquet d'honneur. Cérémonie à 10h00. Un mousseux sera servi ainsi qu'une brioche pour le vin d'honneur.

- **SUBVENTION ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BOISME POUR 2010**

Suite à la demande de l'Association de Gymnastique de Boismé, Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la subvention à 300 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accorde la reconduction de la subvention de 300 € à cette association pour l'année 2010. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

- **Rallye Nord-Deux-Sèvres**: Samedi 26 juin 2010. Même parcours et même sens que l'édition précédente.
- **Création ALEA** : Président Anthony BROSSARD. Nouvelle association créée pour prise en charge du Centre de loisirs d'été.
- **Demande de devis : pour le bornage de la Pinière.**
- **Tempête** : La tronçonneuse des employés communaux ne fonctionne plus. Proposition est faite d'en acheter une autre : 525 € TTC de marque ISEKI SHINDAIWA 490 ;
- **Randonnée des écoles Dimanche 18 avril 2010**
- **Conseil économique** : Utilisation future du Parking Heuliez de Clazay
- Rencontre avec la famille MIMAULT au sujet du Moulin des Guittérières
- Réunion Mardi 13 avril au sujet des logements du CCAS
- Assemblée générale des Maires à Bocapôle le Samedi 24 avril.
- Anniversaire de la Boulangerie PEROCHON le dimanche 25 avril 2010
- Présentation de l'avant-projet par Paul ARENE le Mardi 27 avril à 20h
- **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE BOISME**

Suite à la découverte d'une nouvelle erreur à Puyrajoux, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle procédure de modification simplifiée. La procédure de modification simplifiée concerne les erreurs matérielles qui proviennent exclusivement de ratés lors de la mise en forme du document final

par le bureau d'études OUEST AMENAGEMENT, chargé de l'élaboration du PLU. Les erreurs à corriger sont les suivantes : -Une construction a été oubliée, la rajouter :

- parcelle N°406 et 409 section C à Puyrajoux : l'ensemble des bâtiments de la propriété n'est pas répertorié cependant toute la parcelle n°409 est en Nh. Mettre le zonage Nh au droit du bâtiment existant en remplacement du zonage A pour la parcelle n°406.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L .123-13, R. 123-20-1 et R. 123-20-2 ;

Vu le décret n°2009-722 du 18 juin 2009 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

DE PRESCRIRE la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Conformément à l'article R. 123-20-2 du code de l'urbanisme. Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

- Sophie est en arrêt pour des problèmes de dos. Anticipation du recrutement pour avoir des personnes.

• **ELARGISSEMENT DE LA COMMISSION VOIRIE**

Monsieur André GIRET propose d'élargir la commission voirie à un ou deux autres membres du Conseil Municipal. Monsieur Patrice GAUTHIER et Monsieur Eric DIGUET souhaitent en faire partie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote, accepte l'entrée de ces deux personnes au sein de la commission voirie. La commission est donc désormais composée de :

Monsieur André GIRET : Adjoint délégué par le Maire
Monsieur Patrick HAY
Monsieur Patrice BERNARD
Madame Anita MERCERON
Monsieur Jean-Pierre LECOMTE
Monsieur Christian GARNIER
Monsieur Patrice GAUTHIER
Monsieur Eric DIGUET
1 OU 2 consultants extérieurs si nécessaire.

- **Bar-tabac-restaurant** : Pas de nouvelles concernant une éventuelle reprise du fonds
- **Portable des employés communaux** : Des coups de fil sont passés et reçus sur les portables des employés communaux pour la commune. Proposition d'acheter des talkies-walkies. Possibilité aussi de donner une somme chaque mois.
- **Cimetière** : absence de règlement. Une délibération du Conseil Municipal devra être prise pour mettre en place un règlement.
- Des chiens aboient de façon intempestive contre les promeneurs.
- Sur le bord de la route le long de la salle omnisports, le grillage a été enlevé.

- Monsieur Jacky JOZEAU demande une délibération pour le changement de place du panneau d'agglomération Route de la Chapelle Saint-Laurent : cela a été fait lors de la réunion du 30 juillet 2009.

Séance levée à 23 h 07 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,